



## Edito du Maire

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

### Retour à une vie « normale »

Le 2 septembre, la rentrée scolaire s'est effectuée avec les mêmes règles sanitaires appliquées jusqu'à la sortie de juin. Les intentions gouvernementales en matière de gestion de l'épidémie semblent aller vers un allègement de ces mesures dans les départements à faible contamination. Il faut s'en réjouir mais qu'en sera-t-il si les cas augmentent à nouveau ? La gestion « yo-yo » sera difficile quel que soit l'échelon de la collectivité.

Les activités associatives reprennent vie. Déjà le club des Vigoureux a pu se réunir autour d'un repas et le Foyer redémarre ses activités sous réserve du pass sanitaire. L'attente était grande. Espérons que le pire soit derrière nous. Nous serons heureux de

pouvoir à nouveau réunir les anciens le 21 novembre prochain autour d'un repas traditionnel.

Les travaux de l'école se déroulent selon le planning défini, sous les yeux curieux des enfants et avec ses contraintes de sécurité que les enseignants et le personnel communal savent appliquer. Je tiens à les remercier pour leur dévouement et leur patience.

Les premiers contacts avec les producteurs locaux ont été pris en vue de mettre en place un marché hebdomadaire. Alors espérons que ceux-ci y trouvent un intérêt et que, dès le printemps prochain, nous puissions proposer aux habitants ce service.

Concernant le nouvel adressage, la mise en place des panneaux de rue ainsi que le numérotage individuel devraient être effectif d'ici la fin de l'année (voir l'encart inséré dans notre bulletin municipal).

Bonne lecture.

Le Maire,

Bernard JAUVION



### Horaires de la mairie

Lundi : 9h-12h et 14h-17h30  
Mardi : 9h-12h  
Mercredi : 14h-17h30  
Jeudi : 9h-12h et 14h-17h30  
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h30  
Samedi : 9h à 12h

## Un été sportif

En partenariat avec l'association Profession Sport Limousin, les municipalités de Chameyrat, Favars, Saint-Hilaire-Peyroux et Saint-Mexant

se sont associées pour proposer aux enfants de 5 à 16 ans, habitant ces communes, des activités sportives durant l'été. Ces initiations et découvertes d'activités comme le golf, le volley, le tir à l'arc, la boxe, le football, ont été très appréciées par l'ensemble des participants. Cette collaboration intercommunale réussie sera certainement reconduite l'été prochain.



## L'agglomération vous accompagne dans vos travaux



Tulle agglomération a lancé son **Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**. Elle permet aux propriétaires occupants et bailleurs de réhabiliter

leurs logements. 70 % des foyers sont éligibles et 100 % des bailleurs privés.

Vous pouvez ainsi bénéficier de conseils, d'aides financières (État, ANAH, Tulle agglomération, Département) pouvant atteindre jusqu'à 80 % de prise en charge,

d'une assistance gratuite tout au long de votre projet, de déduction fiscale, d'avance de subventions, de prêt travaux à Taux Zéro % (Sous réserve de modifications).

**Le + du dispositif** : au-delà des aides financières, l'OPAH c'est aussi un accompagnement gratuit et personnalisé avec conseil et visite du logement, réalisation de diagnostics énergétiques, aide à l'élaboration du projet, simulation financière des aides, prise en charge des dossiers de subvention et suivi administratif jusqu'au versement des subventions.

**Les pré-requis** : seuls les projets non commencés peuvent

être financés, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des entreprises.

Pour qui ?	Sous quelles conditions ?	Quels engagements pour le bénéficiaire ?	Quels sont les travaux éligibles ?
Propriétaires occupants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résidence principale</li> <li>Logement de plus de 15 ans</li> <li>Sous condition de ressources</li> <li>Réalisation de diagnostic selon le type de travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Occupation du logement pendant 6 ans après les travaux</li> <li>Ne pas débiter les travaux avant accord des financeurs</li> <li>Réalisation des travaux par des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation d'un habitat indigne ou très dégradé</li> <li>Sécurité et salubrité du logement</li> <li>Amélioration des performances énergétiques</li> <li>Adaptation pour l'autonomie à la personne</li> </ul>
Propriétaires bailleurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Location à usage de résidence principale (pour les ménages)</li> <li>Logement de plus de 15 ans</li> <li>Réalisation d'un diagnostic</li> <li>Obligation d'une amélioration de la performance énergétique du logement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conventionnement des loyers pour une durée de 9 ans après travaux</li> <li>Location à des ménages soumis à condition de ressources</li> <li>Ne pas débiter les travaux avant accord des financeurs</li> <li>Réalisation des travaux par des entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation d'un habitat indigne ou très dégradé</li> <li>Sécurité et salubrité du logement</li> <li>Amélioration des performances énergétiques</li> <li>Adaptation pour l'autonomie à la personne</li> <li>Réhabilitation d'un logement dégradé</li> <li>Travaux réalisés à la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence</li> </ul>

**Pour tous renseignements, sur l'OPAH, contactez**

**SOLIHA, 14 av. Victor**

**Hugo à Tulle,**

**Tél. : 05.55.20.58.66.**

**Email :**

**contact.correze@solihha.fr**

**Site internet :**

**aides-habitat.agglomeration-tulle.fr**

## Rentrée scolaire



Alors que les retrouvailles entre camarades se faisaient dans la joie et la bonne humeur, les enfants de très petite et petite section découvraient leur nouvel espace de vie et de travail dans lequel ils

vont évoluer et s'épanouir. Les quelques pleurs et appréhensions ont vite disparu devant le démarrage des activités scolaires.

Cette année, l'effectif reste stable avec :

- 23 enfants en très petite, petite et moyenne section,
- 24 enfants en grande section et CP,
- 21 enfants en CE1 et CE2,
- 19 enfants en CM1 et CM2.

L'équipe municipale souhaite à tous nos enfants, aux enseignants et au personnel municipal une belle année scolaire !

## Les activités du Foyer Rural

Le Foyer propose des activités hebdomadaires accessibles à tous pour une cotisation annuelle de 30 €

et 10 € pour les moins de 16 ans quel que soit le nombre d'activités choisies.

**Vous pouvez contacter la Mairie pour tout renseignement complémentaire.**

MARCHE	MARDI : 14 H - Place J. Bertin	Bernard PEYROUX
THEATRE "PRIMAIRES"	MARDI : 16 H 45 - 18 H	Marie-Jo LEYRAT
THEATRE "ADOS"	MARDI : 18 H - 19 H 30	
THEATRE "ADULTES"	VENDREDI - 19 H 30	
PEINTURE	1 JEUDI SUR 2 - 14 H	Monique MARTAGEIX
ART FLORAL	1 VENDREDI P/ MOIS : 14 H 00 - 16 H 00	Monique BLANC Marie-Jo LEYRAT
GYMNASTIQUE	En attente d'un intervenant	
DANSE	LUNDI - 18 H 00	Shirley VANDVOORDE



## Un repas "Tête de veau" pour les Vigoureux

**C'est à la salle multi-activités, enfin rouverte, que se sont réunis, en ce samedi 11 septembre une quarantaine de convives afin de savourer un délicieux repas «tête de veau».** Ce repas a été concocté par les chefs cuisiniers du club, Jeannot et Patrick, assistés de leurs fidèles co-équipiers. Après la salade et le fromage, une « tropézienne » clôtura le repas.

Tous avaient présenté, à l'entrée, leur pass sanitaire, sésame pour avoir le droit de passer une agréable journée, laquelle s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité retrouvée après ces confinements et couvre-feu à répétition. **Sur la photo, le président Noël Herbain remerciant tous les bénévoles qui, comme d'habitude, n'ont pas hésité à mettre la main à la pâte et se sont dépensés sans compter pour que cette journée soit réussie.**

## Voyage en Allemagne organisé par le Comité de jumelage

Le Comité anime, en liaison avec la politique municipale, le jumelage des communes de Favars et St Hilaire Peyroux avec la commune de Schopfloch et développe avec ces villes des relations privilégiées. Cette année un voyage est organisé pour Schopfloch :



**du jeudi 2 décembre au lundi 6 décembre 2021**

Tous les habitants de Favars peuvent s'inscrire sous réserve d'être à jour de leur cotisation de 10 € et d'avoir le pass sanitaire.

Le transport en bus est pris en charge par le comité et l'hébergement se fait dans les familles allemandes.

Au programme, visites et marchés de Noël. **Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter : Christian Delpy 06.47.34.60.09 ou Jeannine Manière au 06.27.06.64.76.**



## Association des Parents d'Elèves de Favars

L'association des parents d'élèves de Favars (APEF) organise, tout au long de l'année, différents événements et manifestations visant à récolter des fonds pour soutenir l'école dans ses projets (sorties culturelles et sportives,

voyages de fin d'année, achat de matériel...).

En 2020/2021, l'association a, malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, poursuivie ses actions : vente de sapins et de chocolats pour Pâques, Fête de l'école entre autres. Mais, chaque année, lors de son assemblée générale, les membres craignent de ne pas être assez nombreux pour faire vivre cette association.

Malgré tout, en cette rentrée 2021, une petite équipe de parents d'élèves constituée d'« anciens » et de nouveaux venus, reste motivée et va continuer à proposer des animations dans les mois qui viennent, ouvertes et destinées au plus grand nombre ! Une réunion de rencontres et d'échanges a eu lieu le 8 octobre dernier. Cela a été l'occasion de réfléchir au calendrier des animations à venir.

Le bureau, nouvellement élu, espère que beaucoup de parents s'investiront dans les différentes manifestations qui seront organisées. Nos petits écoliers comptent sur nous !

**Pour contacter l'APEF : [ape.favars@gmail.com](mailto:ape.favars@gmail.com)**



## La nature et vous



**La loi 2014-110 du 6 février 2014, appelée loi Labbé, est entrée en application sur tout le territoire le 1er janvier 2019.** Elle prévoit l'interdiction de vente, d'utilisation et de détention des produits phytosanitaires de synthèse (Glyphosates par exemple).

Le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires prévues par la loi est une infraction pénale qui sera passible de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.

La première règle pour venir à bout des "mauvaises herbes" c'est l'entretien régulier. Le mieux est de les éliminer, dès qu'elles apparaissent, à l'aide d'une binette ou d'un outil équivalent.

Pour les parcelles cultivées, effectuer du paillage au

sol autour des plantes. Une technique toute simple consiste à étaler une couche de déchets du jardin (tailles d'arbustes broyées, feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de pelouse). Cette couche de matière organique contribue à un cercle vertueux pour la qualité du sol. Elle produit un engrais naturel et retient l'humidité.

Quant aux terrasses et allées, utiliser tout simplement l'eau bouillante, "radicale pour tuer la végétation".

Si vous détenez des pesticides chimiques, qu'ils soient vides ou avec un reste de contenu ou si vous en avez conservés, pas question de les vider dans l'évier ou de les jeter à la poubelle. Afin d'assurer leur élimination dans des conditions sécurisées, ils doivent être rapportés dans une déchetterie ou un point de collecte temporaire assurant la collecte des déchets spécifiques.

**Rendez-vous sur le site internet : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)**

**pour connaître un point de collecte près de chez vous.**

